



CANADA

TREATY SERIES 1956 No. 25 RECUEIL DES TRAITÉS

COMMERCE

Exchange of Notes between CANADA
and VENEZUELA

Signed at Caracas September 13, 1956

In force September 13, 1956

COMMERCE

Échange de Notes entre le CANADA
et le VENEZUELA

Signé à Caracas le 13 septembre 1956

En vigueur le 13 septembre 1956

32 756 615

32 756 616

61634215

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.t.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, 1961

61634227



CONTENTS

	PAGE
I Note dated September 13, 1956 from the Ambassador of Canada to Venezuela to the Minister of External Relations of Venezuela	3
II Note dated September 29, 1956 from the Minister of External Relations of Venezuela to the Ambassador of Canada to Venezuela	4
English translation of Venezuelan Note	5
French translation of Notes I and II	6-7

In force September 13, 1956

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
I Note, en date du 13 septembre 1956, adressée par l'Ambassadeur du Canada au Venezuela au Ministre des Relations extérieures du Venezuela	3
II Note, en date du 29 septembre 1956, adressée par le Ministre des Relations extérieures du Venezuela à l'Ambassadeur du Canada au Venezuela	4
Traduction anglaise de la Note du Venezuela	5
Traduction française des Notes I et II	6-7

EXCHANGE OF NOTES (September 13 and 29, 1956) BETWEEN CANADA AND
VENEZUELA RENEWING FOR ONE YEAR FROM OCTOBER 11, 1956 THE
COMMERCIAL MODUS VIVENDI OF OCTOBER 11, 1950

I

The Ambassador of Canada to Venezuela to the Minister of External
Relations of Venezuela

EMBASSY OF CANADA

CARACAS—Venezuela,

No. 8 September 13, 1956.

YOUR EXCELLENCY,

I have the honour to refer to your letter of September 12th, 1956 regard-
ing an extension of the *modus vivendi* which governs trade between Canada
and Venezuela.

The Canadian Government feels that this *modus vivendi* has been instru-
mental in strengthening trade relations between Canada and Venezuela.
Accordingly, I have the honour to propose that it be extended for a further
period of one year, from October 11, 1956.

Should Your Excellency's Government concur in this proposal, may I
suggest that this Note, together with Your Excellency's reply, shall be con-
sidered as constituting an Agreement between the Government of Canada and
the Government of Venezuela to renew the terms of the *modus vivendi* of
October 11, 1950*, for a further period of one year.

I take this opportunity of presenting to Your Excellency the assurance of
my highest consideration.

R. P. BOWER,
Canadian Ambassador.

His Excellency
Dr. José Loreto Arismendi
Minister of External Relations
Caracas.

* Canada Treaty Series 1950, No. 16.

II

The Minister of External Relations of Venezuela to the Ambassador of Canada to Venezuela
 República de Venezuela.—Ministerio de Relaciones Exteriores.—Dirección de Política Económica.—Número 4.587-D.—Caracas, 29 de septiembre de 1956.

Señor Embajador:

Tengo a honra avisar a Vuestra Excelencia recibo de su atenta nota N° 8, de 13 de septiembre de 1956, relativa al *Modus-Vivendi* que regula las relaciones comerciales entre el Canadá y Venezuela.

He tomado debida nota del sentimiento del Honorable Gobierno del Canadá respecto al *Modus Vivendi* de referencia y a su propuesta de que sea prorrogado por otro período de un año a partir del 11 de octubre de 1956.

Al respecto me es grato significarle que el Gobierno de Venezuela comparte la misma opinión sobre la conveniencia de mantener vigente dicho *Modus-Vivendi* y que en consecuencia he sido autorizado para convenir en la renovación propuesta.

Por lo tanto, como se sirve sugerir Vuestra Excelencia, su nota junto con esta respuesta, se considerarán como un acuerdo entre los Gobiernos del Canadá y Venezuela para renovar en los mismos términos y por un año el *Modus Vivendi* comercial suscrito en Caracas el 11 de octubre de 1950.

Válgome de la ocasión para reiterar a Vuestra Excelencia las seguridades de mi más alta y distinguida consideración.

J. L. ARISMENDI

Al Excelentísimo Señor Richard Plant Bower,
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario del Canadá.

Presente.

R. P. BOWER,

Canadian Ambassador.

Nota en date 13 septembre 1956	1
Dr. José Loreto Arismendi, Ministre des Relations extérieures du Venezuela	2
Traduction anglaise de la Note du Venezuela	3
Traduction française des Notes I et II	4-7

(Translation)

II

The Minister of External Relations of Venezuela to the Ambassador of
Canada to Venezuela

Republica de Venezuela,
Ministerio de Relaciones Exteriores,
Direccion de Politica Economica.

No. 4587-D—

CARACAS, September 29, 1956.

AMBASSADOR:

I have the honour to acknowledge to Your Excellency receipt of your Note No. 8 dated September 13, 1956 regarding the *modus vivendi* regulating the commercial relationship between Canada and Venezuela.

I have duly noted the feeling of the honourable Government of Canada regarding the above *modus vivendi* and your proposition that it be extended for another period of one year from October 11, 1956.

In this respect I am glad to inform Your Excellency that the Venezuelan Government is of the same opinion on the convenience of having such *modus vivendi* in force, and, consequently I have been authorized to agree on the proposed renewal.

Therefore, as Your Excellency suggests, your Note together with this reply, will be considered as an Agreement between both the Governments of Canada and Venezuela to renew on the same terms and for one year the commercial *modus vivendi* signed in Caracas on October 11, 1950*.

I avail myself of this opportunity to renew to Your Excellency the assurance of my highest and distinguished consideration.

J. L. ARISMENDI

To His Excellency,
Mr. Richard Plant Bower,
Ambassador Extraordinary and
Plenipotentiary of Canada,
Caracas.

* Canada Treaty Series 1950, No. 16.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 13 et 29 septembre 1956) ENTRE LE CANADA ET LE
VENEZUELA RENOUVELANT POUR UNE ANNÉE LE MODUS VIVENDI COM-
MERCIAL DU 11 OCTOBRE 1950

I

L'Ambassadeur du Canada au Venezuela au Ministre des Relations extérieures
du Venezuela

AMBASSADE DU CANADA

CARACAS (Venezuela)
le 13 septembre 1956

N° 8

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 12 septembre 1956, relative à la prorogation du *modus vivendi* applicable aux relations commerciales entre le Canada et le Venezuela.

Le Gouvernement canadien estime que ce *modus vivendi* a favorisé le développement des relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. Aussi ai-je l'honneur de proposer qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 11 octobre 1956.

Si le Gouvernement de Votre Excellence agréé cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien un accord portant renouvellement des dispositions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950* pour une nouvelle durée d'un an.

Je saisis cette occasion pour présenter à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada,
R. P. BOWER

Son Excellence

Monsieur José Loreto Arismendi
Ministre des Relations extérieures
CARACAS

(Traduit de la traduction anglaise)

II

Le Ministre des Relations extérieures de Venezuela à l'Ambassadeur
du Canada au Venezuela

République du Venezuela
Ministère des Relations Extérieures
Direction de la politique économique

N° 4587-D-

CARACAS, le 29 septembre 1956.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de votre Note n° 8, en date du 13 septembre 1956, concernant le *modus vivendi* qui règle les relations commerciales entre le Canada et le Venezuela.

Je note le sentiment de l'honorable Gouvernement canadien en ce qui concerne le *modus vivendi* susmentionné, ainsi que votre proposition de renouveler celui-ci une fois de plus pour une période d'un an à compter du 11 octobre 1956.

A cet égard, je suis heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le *modus vivendi* en vigueur; je suis autorisé, en conséquence, à consentir au renouvellement proposé.

Ainsi que le suggère Votre Excellence, votre Note et la présente réponse seront considérées comme constituant l'accord du Gouvernement canadien et du Gouvernement vénézuélien pour renouveler pour un an les dispositions du *modus vivendi* commercial signé à Caracas le 11 octobre 1950.*

Je saisis cette occasion pour réitérer à Votre Excellence les assurances de ma très haute et distinguée considération.

J. L. ARISMENDI

A Son Excellence
Monsieur Richard Plant Bower
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire du Canada
CARACAS

32 756 07

32 756 07

51634239

51634239

Queen's Printer and
Controller of Stationery

Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Glasgow, 1951



(Traduit de la production)

VENEZUELA RENOUELENT POUR LE CANADA ET LE

Le Ministre des Relations extérieures de Venezuela à l'ambassadeur du Canada au Venezuela

CARACAS, le 29 septembre 1958.

4587-D-

CARACAS (Venezuela)

LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de votre Note n° 8 en date du 18 septembre 1958, concernant le modus vivendi qui régit les relations commerciales entre le Canada et le Venezuela.

Le note le sentiment de l'honorable Gouvernement canadien en ce qui concerne le modus vivendi susmentionné, ainsi que votre proposition de renouvellement de ce modus vivendi pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 1959.

À cet égard, je suis heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le modus vivendi en vigueur.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de renouveler le modus vivendi susmentionné pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 1959.

Je suis très heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le modus vivendi en vigueur.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de renouveler le modus vivendi susmentionné pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 1959.

Je suis très heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le modus vivendi en vigueur.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de renouveler le modus vivendi susmentionné pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 1959.

Je suis très heureux de faire connaître à Votre Excellence que le Gouvernement vénézuélien est du même avis quant à l'utilité de garder le modus vivendi en vigueur.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer de renouveler le modus vivendi susmentionné pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 1959.

J. L. ARIAS MENDI

R. BOWER

Mon Excellence
Monsieur José Loreto Arias Mendi
Ambassadeur extraordinaire
CARACAS

Mon Excellence
Monsieur Richard Plant Bower
Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire du Canada
CARACAS